



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

RI 13/2024

Vevey, le 18 novembre 2024

**Ce document doit au préalable être traité en séance du
Conseil communal des jeudis 5 ou 12 décembre 2024**

Réponse à l'interpellation de Madame Sandra Marques, intitulée « Vevey... à la recherche du deal perdu ? »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, le deal de rue s'est implanté dans le secteur de la gare de Vevey et se déplace selon les saisons près du lac, vers la place Robin ou à la rue de la Madeleine. Cette situation provoque un sentiment d'insécurité et d'impunité au sein de la population. L'objectif de la Municipalité est de protéger les usagers qui transite dans ces secteurs, en mettant particulièrement l'accent sur la jeunesse, les personnes vulnérables et la prévention de toute forme de discrimination raciale.

Par la présente, la Municipalité répond à l'interpellation déposée à la séance du Conseil communal du 3 octobre 2024, de Madame Sandra Marques (PLR), intitulée « Vevey... à la recherche du deal perdu ? », point par point :

- 1. Malgré les différentes interventions dans ce conseil depuis plusieurs années, pour attirer l'attention sur l'urgence du problème lié au deal, la municipalité n'écrit jamais le mot « urgent » dans la lettre adressée au Conseil d'État. Comment voyez-vous le cadre temporel pour appliquer enfin la politique des quatre piliers en matière de drogues ?**

Depuis le début de la législature, la Municipalité est déterminée à lutter contre le deal de rue en collaboration avec l'ensemble des partenaires de la chaîne pénale (Polices cantonale et intercommunale, Ministère public et Service pénitentiaire). La Municipalité est très préoccupée par le développement de ce phénomène qui dépasse largement sa seule sphère de compétences et agit en se basant sur la politique des quatre piliers. Nous travaillons constamment à l'amélioration de nos dispositifs afin de rétablir le sentiment de sécurité et préserver la qualité de vie dans l'espace public. Nos partenaires sécuritaires poursuivent et intensifient la pression sur le trafic de drogue par une présence préventive et dissuasive, ainsi des actions répressives quotidiennes dans le respect du principe de la proportionnalité. L'Institut Suisse de Sécurité Urbaine et Événementielle (iSSUE) nous a remis un rapport d'analyse en avril 2024 qui pose un diagnostic et propose des pistes d'actions de compétence communale pour faire face à la problématique du deal de rue et de ses effets collatéraux. Le Service de la cohésion sociale a établi une carte du réseau comprenant un grand nombre d'acteurs et d'espaces de coordination,

lancé au printemps dernier un dispositif de médiation urbaine et mis en place des mesures décidées par la Municipalité. Un expert a également été mandaté par la Municipalité afin de faire progresser le dispositif mis en place et d'améliorer la coordination des mesures déployées entre les services de l'administration et les partenaires externes.

2. Quelles suites la municipalité donne-t-elle à la réponse du Conseil d'État, sachant que celle-ci reste très vague avec un accusé de réception « la question sera traitée » en temps voulu » ?

À la suite de la lettre conjointe envoyée par les villes de Lausanne, Yverdon-les-Bains et Vevey, le Conseiller d'État, Vassilis Venizelos, a répondu à la Municipalité en qualité de président de la Délégation du Conseil d'État consacrée à la question du trafic et de la consommation de stupéfiants par courrier le 7 octobre 2024. Monsieur Venizelos y précise notamment sa volonté de nous présenter les mesures qui seront prochainement mises en place par le Canton. À ce stade, la Municipalité vous assure que les liens avec le Canton sont établis, notamment avec la Police cantonale vaudoise, afin d'évoquer la mise en place de nouvelles mesures opérationnelles en coordination avec notre Police intercommunale et la Ville.

3. La situation des toxicomanes à Yverdon a changé. Nous avons déjà abordé ici dans notre Conseil la thématique du tourisme des toxicomanes (voir Interpellation VL Vevey-Riponne, drogues et toxicomanie, que fait ASR et la Municipalité ?), c'est pourquoi nous posons à nouveau la question : que fait la municipalité pour endiguer l'éventuel flux de toxicomanes?

La présence de consommateurs de stupéfiants à Vevey, attirés par les points de deal, entraîne des défis importants pour la sécurité et la qualité de vie. Endiguer le flux de toxicomanes est une tâche complexe nécessitant des actions équilibrées entre prévention, dissuasion et réinsertion. L'objectif de la Municipalité est de réduire l'attractivité de la ville pour les personnes toxicodépendantes tout en assurant un accompagnement social et sanitaire pour celles qui en ont besoin. La Municipalité poursuit également l'objectif de limiter les nuisances publiques et renforcer le sentiment de sécurité dans les espaces publics. La réussite de ces objectifs nécessite une collaboration accrue entre l'ensemble des acteurs locaux et régionaux afin d'assurer un suivi coordonné des mesures.

4. Depuis la rentrée, des médiateurs ont été engagés pour aider la municipalité dans cette situation. Quel est le cahier des charges des "Médiateurs de rue", quand (plage horaire), dans quel quartier et comment interviennent-ils ? La question des médiateurs de rue est-elle toujours d'actualité face à une situation « hors de contrôle » ?

Le dispositif de médiation urbaine est en développement depuis 2022. En novembre 2023, la Municipalité a déployé un dispositif communal de résolution de problème par une approche multidisciplinaire avec une combinaison de différentes mesures venant renforcer et compléter le volet sécuritaire et socio-sanitaire déjà existant. L'une de ces mesures est la médiation urbaine, celle-ci a d'ailleurs été avalisée par le rapport d'expertise ISSUE (avril 2024) comme étant une mesure complémentaire pouvant participer à atténuer les nuisances occasionnées par le deal de rue en agissant auprès de la population en offrant une présence active directement au cœur de la zone de tension. La médiation urbaine est une interface faisant le lien entre la Municipalité, les partenaires sociaux-sanitaires et la population. Elle n'agit pas sur l'éradication ni le démantèlement du réseau de vente de stupéfiants en place.

La médiation urbaine est aujourd'hui une mesure incontournable dans la quasi-totalité des villes romandes avec des dénominations différentes et des tâches et missions propres à chaque

Vevey... à la recherche du deal perdu ?

Ces dernières semaines, à la suite d'une pétition citoyenne lancée mi-août, le problème du « deal de rue » a suscité une grande inquiétude et a fait l'objet de nombreux débats sur la place publique et dans les médias.

Il est grand temps que des mesures concrètes soient prises pour rétablir le sentiment de sécurité parmi les habitants de Vevey. Personne ne devrait avoir peur de se déplacer librement dans la ville à n'importe quel moment de la journée.

Dans la presse du 27 septembre 2024, plusieurs médias ont évoqué l'union de Lausanne, Yverdon et Vevey dans la lutte contre le trafic de drogue et ont qualifié la situation actuelle d'« incontrôlable à bien des égards ». Le dimanche 29 septembre, nous avons pu suivre dans l'émission « Mise au point » la ville d'Yverdon et sa lutte contre le fléau du trafic de drogue et une scène ouverte de la drogue. Opérations de police et fermeture du « Kipole » ne sont que quelques-unes des mesures prises par la ville.

Il est inquiétant de constater que notre municipalité ne semble considérer la situation comme préoccupante que maintenant, comme si les médias étaient plus puissants que notre Conseil communal qui, depuis bientôt 14 ans (*réf. Motion PLR – Patrick Bertschy, déposée au CC de nov 2010, Augmentons la sécurité des habitants et des commerces par l'installation ciblée de caméras de vidéosurveillance sur la place de la Gare et de certaines cours de récréation*) a été alerté à plusieurs reprises par des motions, interpellations ou des postulats, tirant ainsi la sonnette d'alarme sans trop de succès.

Sans entrer plus dans les détails, je souhaiterais poser les questions suivantes :

1. Malgré les différentes interventions dans ce conseil depuis plusieurs années, pour attirer l'attention sur l'urgence du problème lié au deal, la municipalité n'écrit jamais le mot « urgent » dans la lettre adressée au Conseil d'État. Comment voyez-vous le cadre temporel pour appliquer enfin la politique des quatre piliers en matière de drogues ?
2. Quelles suites la municipalité donne-t-elle à la réponse du Conseil d'État, sachant que celle-ci reste très vague avec un accusé de réception « la question sera traitée » en temps voulu » ?
3. La situation des toxicomanes à Yverdon a changé. Nous avons déjà abordé ici dans notre Conseil la thématique du tourisme des toxicomanes (*voir Interpellation VL Vevey-Riponne, drogues et toxicomanie, que fait ASR et la Municipalité ?*), c'est pourquoi nous posons à nouveau la question : que fait la municipalité pour endiguer l'éventuel flux de toxicomanes ?
4. Depuis la rentrée, des médiateurs ont été engagés pour aider la municipalité dans cette situation. Quel est le cahier des charges des "Médiateurs de rue", quand (*plage horaire*), dans quel quartier et comment interviennent-ils ? La question des médiateurs de rue est-elle toujours d'actualité face à une situation « hors de contrôle » ?
5. Pouvez-vous nous fournir un rapport détaillé sur les mesures prises au cours des derniers mois ?

Je remercie la Municipalité pour une réponse écrite.

* * *

Au nom du groupe PLR.Vevey
Sandra Marques
Présidente de Groupe